



COMMUNIQUE DE PRESSE
PARIS, LE 23 OCTOBRE 2009

McDonald's France s'engage avec la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie pour prévenir les risques professionnels

Poursuivant et amplifiant sa démarche de prévention des risques professionnels, McDonald's France signe le 23 octobre 2009 deux chartes de partenariat avec la Caisse nationale de l'Assurance Maladie des travailleurs salariés (Cnamts) : la charte de Conception-Rénovation-Extension et la charte de Santé au Travail et Prévention par l'écoute (STEP).

Prévenir les risques le plus en amont possible

La charte de Conception-Rénovation-Extension des locaux de travail permet d'intégrer la prévention des risques dès la phase de conception du bâtiment et de ses aménagements. Ces mesures concernent la prévention des risques liés aux circulations à l'intérieur et à l'extérieur de bâtiment, aux manutentions et à l'ergonomie des postes de travail.

Ces chartes sont conclues pour une durée initiale de trois ans renouvelable. Durant cette période, la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles de la Cnamts s'engage à accompagner McDonald's France pour améliorer la santé et la sécurité au travail. La Cnamts suivra avec intérêt la mise en œuvre de ces plans d'action par les établissements du Groupe McDonald's France.

Ces premières mesures sont complétées par le déploiement national de la démarche de prévention par l'écoute qui vise à accompagner les salariés sur leur lieu de travail.

Placer chaque salarié au cœur de l'évaluation des risques professionnels

La charte «STEP» assure le déploiement national d'une «démarche de prévention par l'écoute». Cette méthode place chaque salarié au cœur de l'évaluation des risques professionnels dans sa situation de travail et l'implique fortement avec sa hiérarchie opérationnelle et les services supports dans la mise en œuvre concrète des actions de prévention.

Après un test initial mené en 2008 sur trois établissements de Nice avec le soutien de la CRAM Sud-Est, McDonald's France souhaite déployer la démarche de prévention par l'écoute d'ici 2011 sur les 100 restaurants gérés en propre par l'enseigne.

« A travers les engagements pris et le nombre de salariés concernés, la signature de ces deux chartes de partenariat entre McDonald's France et la Cnamts constitue une référence exemplaire pour la branche professionnelle et pour l'ensemble des entreprises en France. » précise Stéphane Seiller, Directeur des risques professionnels Cnamts.

« McDonald's France est heureux de s'engager à renforcer nos mesures de prévention des risques aux côtés d'un partenaire reconnu et conscient de la réalité de nos métiers. Etre le premier groupe de restauration rapide à développer un tel dispositif relève de notre responsabilité vis-à-vis de nos 55 000 salariés » explique Vincent Quandalle, Directeur Général de McDonald's France.

Les chartes de partenariat sont consultables sur le site : www.risquesprofessionnels.ameli.fr

CONTACTS PRESSE :

Euro RSCG C&O pour McDonald's France : Yannick Augrandenis - yannick.augrandenis@eurorscg.fr
/ 01 58 47 93 67

Cnamts (DRP) : Marie-Eva Planchard : marie-eva.planchard@cnamts.fr, /01 72 60 22 88